

DA 129 – 16.06

## **CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La place du Lignon nécessite une réfection des revêtements de sol, principalement constitués de pavés en béton. Saisissant cette opportunité, nous souhaitons au préalable revoir l'ensemble des aménagements de la place en nous basant sur un projet global pour ne pas nous limiter à un simple entretien de l'existant.

Le quartier du Lignon est soumis à un plan de site (PS 29'430 A - 540), ce qui laisse peu de marge de manœuvre quant à la transformation des lieux. D'une manière générale, selon le règlement de ce plan de site, les aménagements extérieurs doivent être préservés. A noter que l'ensemble des arbres présents sur la place sont identifiés par le plan de site comme alignement d'arbres à conserver ou à recréer en prévoyant un espace plantable adéquat.

Par ailleurs, le projet de réaménagement devra tenir compte de l'usage multifonctionnel de la place, qui accueille nombre d'événements annuels : forains, patinoire, beach-volley, pétanque, écran géant, fête du 1<sup>er</sup> août. Il s'agira également de considérer les accès SIS, les livraisons pour la Salle du Lignon, les besoins de stationnement, etc.

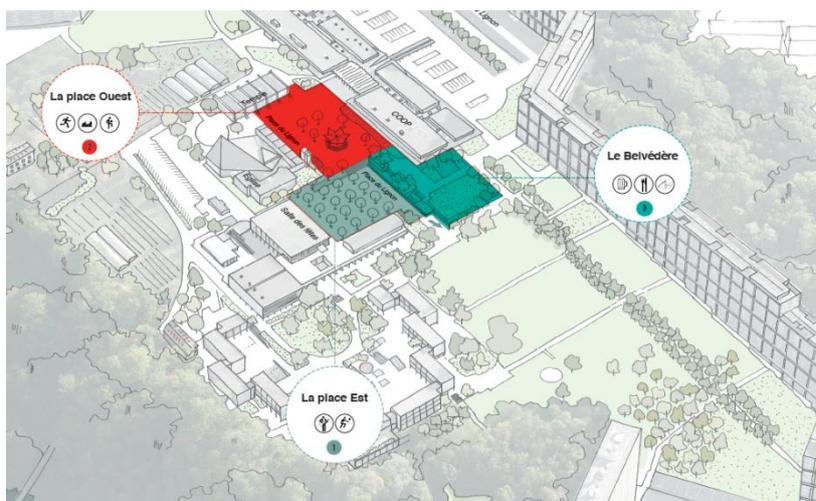
En outre, l'écoulement des eaux de surface et son réseau d'évacuation (grilles et canalisations), ainsi que l'état sanitaire des arbres et la qualité du sol nécessaire à leur bon développement, seront aussi intégrés à la réflexion globale du projet. L'éclairage public de la place sera également inclus à la réflexion et une coordination avec SIG sera organisée afin d'évaluer la situation actuelle et élaborer des propositions.



## PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le périmètre restreint du projet s'étend sur l'ensemble de la place du Lignon (parties Est et Ouest), y compris les accès SIS le long du Centre commercial du Lignon au Sud et par l'arrière au Nord. L'aménagement devra intégrer les espaces situés le long des bâtiments existants, en particulier devant l'église et le temple, sur fonds privé.

Le périmètre de réflexion élargi intègre l'ensemble du secteur des équipements localisés sur le pourtour de la place du Lignon (centre commercial, école, salle du Lignon, églises...). Les propositions d'aménagement de la place proprement dite seront ainsi mises en relation avec le quartier.

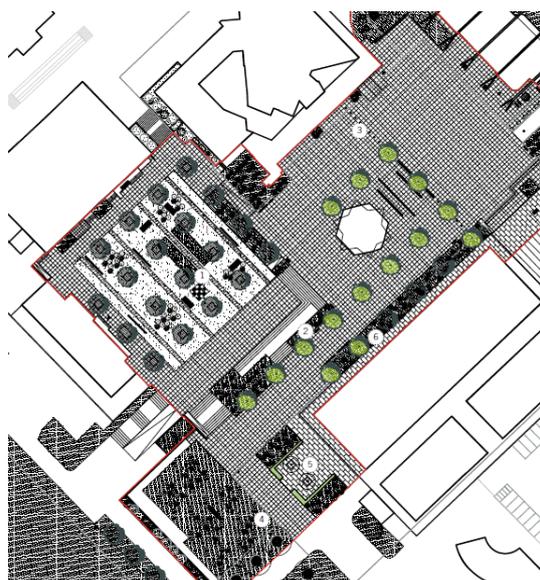


## AVANT-PROJET

L'avant-projet du réaménagement de la place du Lignon a fait l'objet d'une première phase de travail menée entre septembre 2015 et avril 2016, qui a débouché sur un avant-projet d'aménagement validé par le Conseil administratif de la Ville de Vernier. L'avant-projet se base sur un programme consolidé avec l'ensemble des services communaux, les associations locales et les paroisses.

Voici les intentions retenues :

- Créer un espace de détente et de jeu sur la place Ouest
- Imaginer deux espaces pour la place Est :
- Réaménager le kiosque en un lieu convivial
- Laisser une partie de la place accessible et polyvalente
- Planter de la prairie fleurie sur le belvédère
- Ouvrir partiellement la terrasse du restaurant sur le belvédère
- Prolonger l'alignement d'arbres et planter de la prairie fleurie



**EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS ENVISAGEABLES**

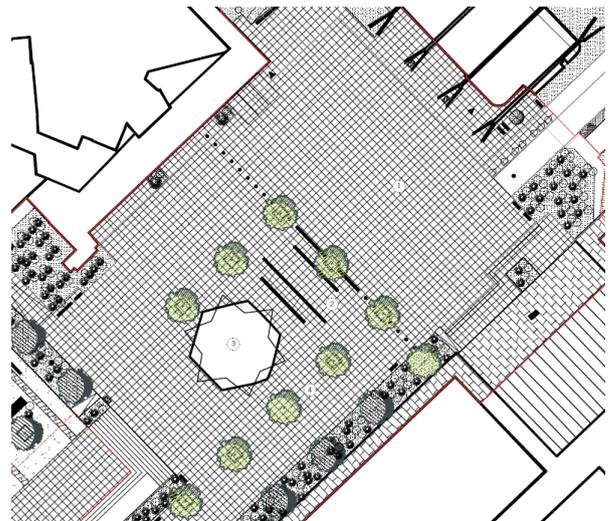


**Place EST**

- Deux terrains de pétanque 3x14m
- Jeu d'échecs
- Emprise beach-volley
- Prairie fleurie

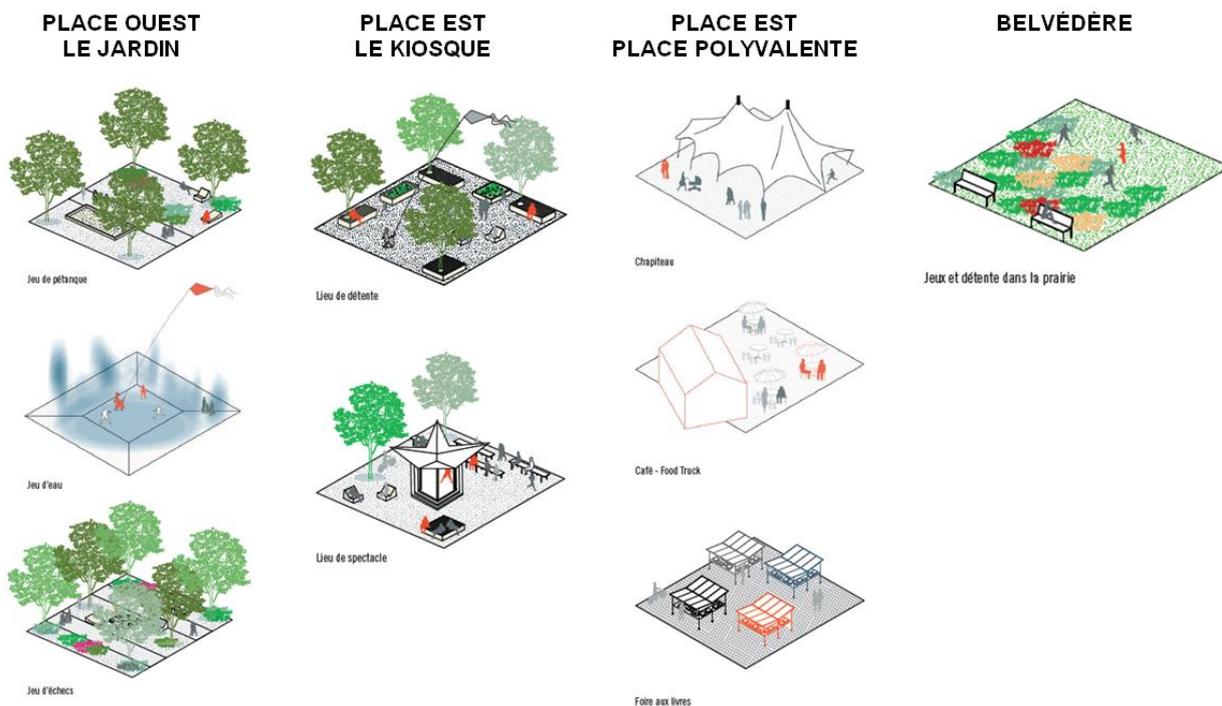
**Place OUEST**

- Espace polyvalent
- Bancs
- Réhabilitation du kiosque
- Alignement d'arbres



**Belvédère**

- Plantation prairie fleurie
- Ouverture de la terrasse
- Plantation prairie fleurie



## PROGRAMME DE TRAVAIL

Le bureau Urbaplan travaillera en étroite collaboration avec les bureaux d'ingénieurs iDTech et Gren. Urbaplan assurera le pilotage du groupement et des études, ainsi que le développement architectural du projet avec toute la coordination indispensable au bon déroulement des opérations. Le bureau iDTech (ingénieur civil) assurera la cohérence entre le projet architectural et les détails de réalisation.

Il prendra en charge également tous les aspects génie civil liés à la mise en œuvre du projet et à la réalisation des réseaux en sous-sol, ainsi que l'évaluation des coûts sur la base de devis d'entreprise. Le bureau Gren viendra en appui pour le choix des plantations, y compris devis estimatif, ainsi que pour les aspects liés à la qualité du sol.

L'éclairage sera étudié par l'Atelier du Crépuscule, M. François GSCHWIND (concepteur lumière), en collaboration étroite avec Urbaplan et iDTech. La fontaine sera étudiée par le bureau d'étude de l'entreprise Mecano Aquatechnique (fontainier), aussi en collaboration étroite avec Urbaplan et iDTech.

Le programme de travail est le suivant :

### Phase 1 – Projet d'ouvrage

- Elaboration du projet définitif (échelle 1:200)
- Etablissement des coupes utiles à la compréhension du projet (échelle 1:100)
- Etablissement des détails constructifs nécessaires (échelle 1:50)
- Optimisation en termes d'aménagement, d'infrastructure et de réseaux (assainissement et équipement technique)
- Vérifications hydrauliques du captage et de l'évacuation des eaux de ruissellement (zones perméables et imperméables)

- Elaboration d'un concept ainsi que du projet d'éclairage avec plan de localisation des points lumineux et proposition de matériel
- Etude approfondie de la fontaine (jeu d'eau), des coffrets manifestations et du mobilier urbain
- Elaboration d'un plan de plantations, liste d'espèces et tailles disponibles
- Elaboration de 1 à 2 vues perspectives comme support de communication (photomontage)
- Coordination avec les services communaux (Voirie, Espaces verts, Génie civil, etc.) et cantonaux (DGeau – Direction générale de l'eau -, DGAN – Direction générale de l'agriculture et de la nature -, etc.)
- Coordination avec la CCTSS - commission de coordination des travaux en sous-sols - et les propriétaires de réseaux souterrains (SIG, Swisscom, etc.)
- Coordination avec SIG éclairage public pour le choix des luminaires et l'établissement d'un devis
- Consultation bilatérale des principaux partenaires (SMS – Service des monuments et des sites -, CCL – Comité central du Lignon -, Caisse de pension Etat de Zurich)
- Estimation des coûts à +/- 10% (budget consolidé sur la base de demande de devis)
- Présentation au Conseil administratif
- Présentation publique

#### **Phase 2 – Procédure de demande d'autorisation de construire**

- Etablissement du dossier de demande définitive (DD)
- Rédaction d'une note technique d'accompagnement
- Dépose du dossier auprès de l'Office des autorisations de construire et suivi de la procédure
- Coordination avec la commune

#### **Budget**

Honoraires phase 1 – Projet d'ouvrage	CHF	95'000.00
Honoraires phase 2 – Procédure de demande d'autorisation de construire	CHF	11'000.00
Relevé altimétrique par un géomètre	CHF	4'000.00
Divers et imprévus environ 5%	<u>CHF</u>	<u>6'000.00</u>
Total HT	CHF	116'000.00
TVA 8%	CHF	9'280.00

---

**Total TTC arrondi** **CHF 125'300.00**

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Pierre RONGET  
Maire

Vernier, le 20 juin 2016

**DA 129 – 16.06**

## **Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

### **CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de réaménager la place du Lignon ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

#### **décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 125'300.00 destiné au réaménagement de la place du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 125'300.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir ce crédit d'étude conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude n'était pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude serait amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique n° 62.331.

